

*Ce passage du Séminaire de Jacques Lacan, L'Acte psychanalytique, est un extrait de la partie intitulée, « Introduction », chapitre « Acte et action ». Jacques-Alain Miller qui a établi le texte du Séminaire a intitulé ce passage, « Action, motricité, décharge ». Cette première partie du séminaire sera présentée lors de la soirée d'étude du 25 novembre, sous la responsabilité de Jean-Robert Rabanel.*

Si nous devons introduire, et très nécessairement au niveau de la psychanalyse, la fonction de l'acte, c'est pour autant que le faire psychanalytique implique profondément le sujet. À vrai dire – grâce à cette dimension du sujet qui s'appelle l'inconscient, et qui pour nous rénove complètement ce qui peut être énoncé du sujet comme tel – dans la psychanalyse, le sujet est, comme je l'ai déjà formulé, mis en acte.

Cette formule, dans un temps déjà ancien, et à un niveau de formulation encore approximative, je l'ai avancée à propos du transfert – le transfert, ai-je dit, n'est autre que la mise en acte de l'inconscient. Ce n'était là qu'une approche, je le répète, et ce que nous aurons cette année à avancer sur cette fonction de l'acte de la psychanalyse nous permettra d'y apporter une précision digne des pas nombreux, dont certains décisifs, je l'espère, que nous avons pu faire depuis.

Approchons simplement par la voie d'une certaine évidence.

À nous en tenir au sens qu'a le mot d'acte, l'acte peut constituer un franchissement. Par rapport à quoi ? – laissons-le de côté. Au sens de franchissement, il est sûr que nous rencontrons l'acte à l'entrée d'une psychanalyse. C'est tout de même bien quelque chose qui mérite le nom d'acte que de se décider à faire ce que l'on appelle une psychanalyse, avec tout ce que cette décision comporte. Toutes les dimensions qui sont acceptées d'ordinaire à l'usage commun, à l'emploi courant du mot d'acte, nous les rencontrons là.

Il y a aussi l'acte par lequel le psychanalyste s'installe en tant que tel. Voilà quelque chose qui mérite le nom d'acte, jusques et y compris que cet acte peut s'inscrire quelque part – *Monsieur Untel, psychanalyste*.

Il ne paraît pas insensé, démesuré, hors de propos, de parler d'acte psychanalytique de la même façon que l'on parle d'acte médical. À ce titre, qu'est-ce que l'acte psychanalytique ? On pourrait dire que cela peut s'inscrire sous cette rubrique au registre de la Sécurité sociale. L'acte psychanalytique, est-ce par exemple la séance ? Je peux demander en quoi il consiste, dans quelle sorte d'intervention, puisqu'après tout, on ne rédige pas une ordonnance.

Qu'est-ce qui est, à proprement parler, l'acte psychanalytique ? Est-ce l'interprétation ? Ou est-ce le silence ? Ou quoi que ce soit que vous voudrez désigner dans les instruments de la fonction ?

À la vérité, ce sont là des éclairages qui ne nous font guère avancer.

[...]

Nous ne sommes d'ailleurs pas encore en état de spécifier cet acte d'une façon telle que nous puissions faire sa limite avec ce qui s'appelle l'action, terme général et qui, lui, ma foi, n'est pas inusité dans la théorie analytique.

[...]

Je sais bien que l'idée à quoi se cramponnent, je veux dire sur quoi s'appuient énergiquement ceux qui essaient de formuler les choses dans le registre que je viens de dire, c'est d'identifier l'action à la motricité. C'est pourquoi il nous faut faire ici, au début de ce que nous introduisons, une opération très essentielle, de simple élucidation ou de balayage, appelez-la comme vous voudrez.